

Département de l'Aude

Arrondissement de

CARCASSONNE

Domaine : Finances
locales

Sous-domaine
Décisions budgétaires

Nombre de membres en
exercice : 10

Nombre de membres
présents : 10

Nombre de votants : 10

Date de la convocation
du Conseil Municipal :
28 septembre 2023

Affichage en date 2
octobre 2023

Séance du 9 octobre
2023

Objet : Mission
coordination SPS
(sécurité protection
de la santé)

Certifiée exécutoire
Par réception en
Préfecture le : 26/10/2023

Affiché le : 27/10/2023

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le 27/10/2023

ID : 011-211103130-20231009-2023_28-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE RICAUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/28

L'an deux mille-vingt-trois, le neuf du mois d'octobre, à vingt-heures trente minutes le Conseil Municipal de Ricaud, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole MARTIN Maire.

Etaient présents : Mesdames MARTIN Nicole, Solange GODARD, Line SALLES Monique CRUZEL, Messieurs Jean-Luc HENNEBELLE, Michel CALVEL Williams ROUQUET, Eric CROS, Bernard PEDUSSAUD, Jean-Joseph AYRAUT formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : Néant

Monsieur Eric CROS a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est nécessaire, dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des platanes, de faire appel à un coordonnateur SPS Sécurité et protection de la Santé. La mission qui sera confiée au coordonnateur porte sur la phase travaux.

Madame le Maire informe que suite à la consultation de trois sociétés, deux offres ont été reçues :

Sociétés consultées	Offre financière HT	Observation
CBIT	Pas d'offre	
ACDC	2150.00 €	12 visites de site et durée estimée des travaux : 6 mois
CARSECO	1800.00 €	12 visites de site et durée estimée des travaux : 6 mois

Après analyse des offres,
Madame le Maire propose de retenir l'offre de la société CARSECO qui se révèle économiquement la plus favorable,

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Madame le Maire
Et après en avoir délibéré

DECIDE de retenir la société CARSECO pour un montant de 1800 € HT soit 2160.00 € TTC pour la mission de coordonnateur SPS dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des platanes.

CHARGE Madame le Maire de signer le devis correspondant et toutes pièces relatives à ce dossier.

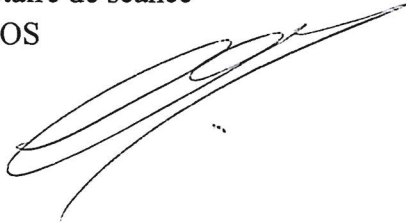
Ainsi fait et délibéré, les jour, et an ci-dessus.

VOTANTS : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L2221-7 et L2121-7 du C.G.C.T.

Ricaud le 9 octobre 2023

Le secrétaire de séance
Eric CROS



Le Maire
Nicole MARTIN

